

Direction/ Service
émetteur
Réfèrent
Courriel

Direction générale

Relevé de décisions Comité de suivi de la maternité de Ganges 14 mars 2023

Le comité de suivi sur la maternité de la clinique Saint-Louis à Ganges, appartenant au groupe Cap Santé, s'est tenu sous la présidence du DG de l'ARS Occitanie en présence des élus (Maire de Ganges, Présidents des Communautés de communes et autres Maires, Députés et Sénateurs, Conseillers départementaux et Régionaux), du collectif de défense, la direction de la clinique et du Groupe Cap Santé, les Directions générales et les équipes médicales des CHU de Montpellier et Nîmes.

Il en ressort le relevé de décisions suivant :

- L'ARS Occitanie et le Groupe Cap Santé tiennent à rappeler que la maternité de la clinique Saint-Louis de Ganges n'est pas fermée, seuls les accouchements restent suspendus depuis le 19 décembre dernier dans l'attente de reconstituer une équipe de gynécologues-obstétriciens, de pédiatres et d'anesthésistes-réanimateurs. Le groupe Cap Santé continue à chercher des docteurs et les accouchements reprendront dès que les docteurs auront été trouvés ;
- Aucun souci de prise en charge des parturientes n'a été constaté depuis le 19 décembre. Aucune ne s'est présentée aux urgences ; par ailleurs des protocoles de prise en charge ont été élaborés entre la clinique, les urgences, les deux CHU ;
- Toutes les autres activités de la maternité, pré et post-natales, restent maintenues, tout comme les activités d'IVG. Afin de les consolider une convention de coopération est élaborée avec le CHU de Montpellier, sur la base d'un fonctionnement en mode centre périnatal de proximité (CPP) renforcé, même si la maternité en tant que telle n'est pas fermée. Mais il est important de consolider l'ensemble des activités, en lien également avec les professionnels libéraux ;
- L'autorisation de gynécologie-obstétrique dont est titulaire la clinique Saint-Louis est maintenue ; elle sera inscrite dans le futur projet régional de santé en cours d'élaboration et en aucun cas l'ARS ne retirera cette autorisation. Dans le cadre des réflexions nationales en cours sur l'obstétrique, il pourra être envisagé de nouvelles modalités de fonctionnement, dans le respect de la qualité et de la sécurité de soins ;

- La maternité dans son ensemble, donc y compris le bloc obstétrical et les salles de naissances et toutes les activités liées à l'accouchement, figurent bien dans les plans de la nouvelle clinique tels qu'ils sont présentés en séance par le groupe Cap Santé ;
- Le groupe Cap Santé a présenté les plans de la nouvelle clinique pour un coût total de 33 Millions d'euros. L'ARS apportera un tiers du financement, soit 11 millions d'euros, sur la base d'un accompagnement annuel sur plusieurs années ; ce financement est bien entendu conditionné à la reconstruction de la maternité dans la nouvelle clinique, ce qui est le cas. Cette aide de l'ARS sera contractualisée avec la clinique et le groupe Cap santé dans les prochaines semaines ;
- Il est important de maintenir et de développer l'offre de santé proposée par la clinique Saint-Louis, qui assure sur le bassin de population un rôle de service public hospitalier. Ainsi toutes les activités doivent être maintenues (urgences, médecine, chirurgie, obstétrique, radiologie, dialyse) et renforcées ;
- L'ARS propose aux élus de mettre en place une concertation sur la santé avec l'ensemble des acteurs de leurs territoires, afin de valoriser celui-ci et les actions mises en œuvre pour renforcer la santé dans le nord de l'Hérault et les Cévennes.